Les TROD Covid autorisés en pharmacie

Abderrahim DERRAJI - 2020-07-14 16:01:34 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis le samedi dernier, les pharmaciens français ont été autorisés à faire des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'infection Covid jusqu'au 30 octobre 2020. Ce test, qui permet de savoir en quelques minutes si un sujet a des anticorps contre le SARS-CoV-2, était réservé auparavant aux laboratoires d'analyses médicales. Quand un résultat s'avère positif, il doit être confirmé en laboratoire de biologie pour évaluer la réalité de la réponse immunitaire et, éventuellement, par un test virologique (RT-PCR). Les syndicats de médecins biologistes étaient fermement opposés à cette possibilité et plusieurs organisations de biologistes mettaient aussi «en garde les autorités et le grand public sur les difficultés d'utilisation et sur la complexité de l'interprétation des résultats de ces tests sérologiques».